

# Le Quotidien

DE LA RÉUNION ET DE L'Océan Indien

www.lequotidien.re

Vendredi 30 janvier 2026 - N° 16377 - 50<sup>e</sup> année - Prix : 1,20 €



www.lequotidien.re

## ENFANTS DITS DE LA CREUSE

# Victoire !

Des Réunionnais victimes d'exil forcé racontent au Quotidien ce jour historique où l'Assemblée nationale a voté à l'unanimité le principe de réparations.  
Le combat va se poursuivre au Sénat.

pages 2 à 4



## L'Hermitage

**Le camping ferme ses portes pour deux ans**

page 8

## Sortir

**Le programme du 1<sup>er</sup> semestre du Kabardock**

pages 10-11

## Volley-ball

**La Fédération cherche les pépites de demain**

page 17

UN ÉVÉNEMENT **Le Quotidien**

**Le Salon**  
**Formation & Orientation**

APPRENTISSAGE, ÉTUDES SUPÉRIEURES, FORMATION Continue, RECONVERSION

**20&21 FÉVRIER 2026**  
HALL A  
au parc des expositions  
**nordev**



**EXPOSANTS**  
**REJOIGNEZ-NOUS**

Date de clôture des inscriptions : vendredi 30 janvier 2026.  
Retrait des dossiers sur demande : contact@salonformation.re



## RÉPARATIONS POUR LES ENFANTS DITS DE LA CREUSE

# Nuit historique à l'Assemblée nationale

Après le vote à l'unanimité par les députés de la proposition de loi présentée par Karine Lebon, plusieurs Réunionnais exilés de force témoignent de ce moment historique pour la reconnaissance de cette injustice et pour la mémoire collective.

Mercredi 28 janvier 2026, 16h : une cinquantaine de Réunionnais sont à Paris, devant l'Assemblée nationale. Ils ne le savent pas encore mais ils vont devoir attendre encore huit heures pour voir les députés se prononcer sur la proposition de loi n° 1233 «visant à réparer les préjudices causés par la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale de 1962 à 1984».

Parmi les impatients, il y a Angelin Clain et son fils Yannick, Marie-Josèphe Virapin, et bien sûr Marie-Germaine Périgogne, la présidente de la Fédération des enfants déracinés des Drom (FEDD). «Marizermen» s'appelait Valérie Andanson, mais l'an dernier, elle a réussi à reprendre son identité. Ce mercredi, elle s'apprête à célébrer une nouvelle victoire après être arrivée le matin même de La Réunion où elle s'est désormais établie.

«Nous sommes entrés à l'Assemblée nationale en 2014 grâce à la résolution d'Ericka Bareigts, et hier soir (mercredi, N.D.L.R.), nous sommes sortis avec les honneurs grâce à Karine Lebon.» Avant le vote, Angelin Clain était «inquiet. Je ne savais pas s'ils allaient vraiment prendre ça à cœur.» «Avant notre proposition de loi, on a assisté à un autre vote, avec des échanges

houleux entre députés. C'était impressionnant», indique Mme Périgogne.

**«Il n'y avait pas de tendresse. Grandir avec ce vide, c'était compliqué.»**

Angelin Clain

À minuit, le texte est présenté. Au balcon, celles et ceux des enfants dits de la Creuse qui ont pu rester si tard n'en perdent pas une miette. «Ça a été un moment intense, un moment fort, un moment incroyable», reprend Marie-Germaine Périgogne. «En ce qui me concerne, j'ai été très émue par le fait que Karine Lebon débute son discours sur mon histoire. Elle a commencé en parlant de ma renaissance, de mon identité retrouvée, ça m'a énormément touchée. Des larmes ont coulé.»

Des larmes de joie mêlées à l'émotion accumulée depuis de longues années. «On ne s'attendait pas à l'unanimité. En politique, on ne sait jamais. Mais après les discours, on a senti que ça allait passer. Il y avait beaucoup d'émotion, surtout chez nos députés réunionnais», témoigne Marie-Josèphe Virapin, exilée à 10 ans, en 1969, dans le Gers. «On ne nous a jamais dit

pourquoi on était là. Il n'y avait pas de tendresse. Grandir avec ce vide, c'était compliqué. Il y a eu beaucoup de colère, de rancœur. Aujourd'hui, cette loi est comme un pansement sur nos blessures. Mais toutes ces années perdues restent une injustice.»

Pour Angelin Clain, âgée aujourd'hui de 77 ans, qui l'assistance sociale à «ramassé» en 1962 alors qu'il avait 14 ans, «quand le vote est passé, j'ai ressenti un immense stress, puis une grande joie. Et quand ils se sont levés pour nous applaudir... C'était une émotion immense.» Tous les groupes politiques, sans exception, ont voté en faveur de la proposition de loi sur les réparations. Tous les députés se sont tournés vers ce balcon, au-dessus de l'hémicycle, pour les applaudir.

**«On se demandait si l'Etat reconnaîtrait enfin sa faute.»**

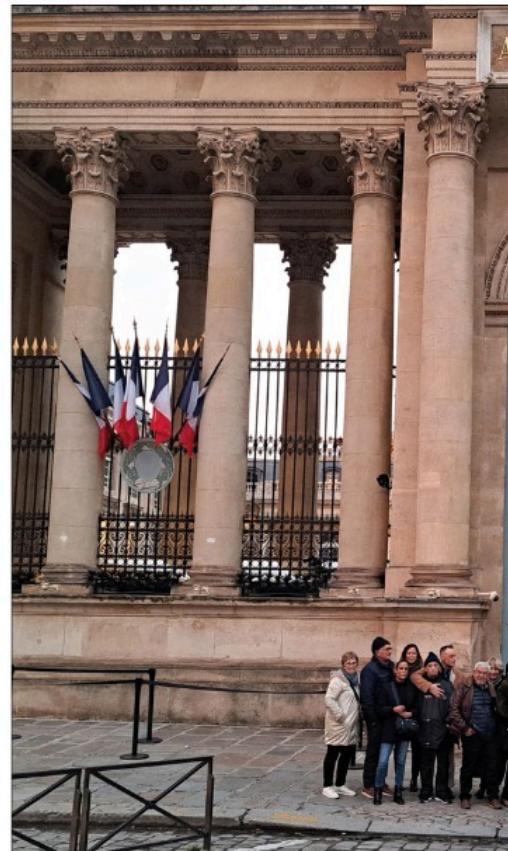
Marie-Josèphe VIRAPIN

Ce moment intense, Angelin est heureux de l'avoir vécu avec les autres enfants de la Creuse, «ce sont mes frères et mes sœurs.» Ce qu'il espère désormais, c'est que tout le monde sache ce qu'il s'est passé. «On a été traités comme des numéros, déplacés sans se soucier de

Les Réunionnais à leur arrivée mercredi devant l'Assemblée nationale. (Photo DR)

## 2015

Entre 1962 et 1984, 2 015 mineurs ont été déplacés de La Réunion vers 83 départements hexagonaux, principalement ruraux. Entre 200 et 250 enfants déracinés ont été clairement identifiées, a indiqué Karine Lebon.



notre avenir.» Hier matin, quelques heures après ce vote historique, Marie-Josèphe confiait : «Il reste encore une tension nerveuse. Ce combat a duré tellement d'années qu'on se demandait si l'Etat reconnaîtrait enfin sa faute.»

**«Ce sont vos frères, vos sœurs. Il faut les accepter, les aimer.»**

Yannick CLAIN

À leurs côtés, Yannick Clain, le fils d'Angelina, ne cachait pas non plus son émotion. «J'ai toujours accompagné mon père dans ce combat. J'ai entendu son histoire à travers les rencontres entre anciens, autour d'un repas créole, où ils recréaient leur île perdue. Cela m'a profondément construit. La peur de l'abandon chez moi est liée à ce qu'a vécu mon père. Sûrement à cause de cela, j'ai créé une association tournée vers les jeunes placés : L'Ovale de l'espérance.»

Son fils enchaîne : «Hier (mercredi, N.D.L.R.), j'ai senti que les discours reconnaissaient enfin qu'ils sont des enfants de La Réunion, d'un père et d'une mère réunionnais. C'est ce qu'ils avaient besoin d'entendre.»

Pour Yannick Clain, «les Réunionnais ne sont pas coupables. Ce sont vos frères, vos sœurs. Il faut les entendre, les accepter, les aimer.» C'est aussi ce sur quoi Marie-Josèphe Virapin souhaite insister : «mon message aux Réunionnais : nous aimer, nous accepter. Créez ce lien difficile mais nécessaire.»

Antoine GESLIN

## Les réactions

### Éricka Bareigts

travail historique de plusieurs années et une prise de conscience nationale».

### Le Parti communiste réunionnais

En ouvrant droit «à une indemnisation ainsi qu'à d'autres formes de réparations», la loi adoptée par l'Assemblée nationale constitue une «étape majeure dans la reconnaissance officielle d'un drame longtemps nié, minimisé ou passé sous silence». Cette reconnaissance est «l'aboutissement de décennies de luttes, de témoignages courageux et d'un travail opiniâtre pour la vérité. Dès l'origine, le Parti communiste réunionnais, notamment, à travers son journal *Témoignages*, a dénoncé ce scandale d'Etat, donnant la parole aux victimes quand beaucoup refusaient d'entendre. Alors que le silence et le déni dominaient, ces voix ont maintenu vivante la mémoire de l'injustice. Aujourd'hui, la République reconnaît, enfin, les dégâts. Mais cette reconnaissance appelle à aller plus loin : réparer, accompagner, transmettre et garantir que jamais de telles politiques ne puissent se reproduire.»

**Il est minuit passé à l'Assemblée nationale : les députés se tournent vers les Réunionnais victimes pour les applaudir. (Photo DR)**



La maire de Saint-Denis «félécite l'Assemblée nationale pour l'adoption à l'unanimité de la proposition de loi visant à reconnaître et réparer les préjudices subis par les mineurs réunionnais déplacés de force dans l'Hexagone entre 1962 et 1984». Elle remercie la députée Karine Lebon pour avoir «continué ce combat à nos côtés» et appelle le Sénat à «en faire de même pour réparer un préjudice réel et pendant trop longtemps mis de côté».

Éricka Bareigts souligne que cette proposition de loi «s'inscrit dans la continuité de la résolution du 18 février 2014 que j'avais portée, avec mes collègues députés, pour ouvrir le travail parlementaire et lancer le débat public sur cette affaire. Nous avons obtenu que l'Etat reconnaîsse avoir manqué à sa responsabilité morale envers ces enfants. Cette reconnaissance officielle était une première étape nécessaire pour amorcer le

«Ce vote unanime est l'aboutissement d'un long combat politique, associatif et mémoirellement pendant plus d'un demi-siècle par l'UFR» qui promet de rester «pleinement mobilisée pour que cette loi soit effectivement appliquée, que les réparations soient à la hauteur du préjudice subi, et que la transmission de cette histoire soit assurée, notamment auprès des jeunes générations».

«Le vote unanime est l'aboutissement d'un long combat politique, associatif et mémoirellement pendant plus d'un demi-siècle par l'UFR» qui promet de rester «pleinement mobilisée pour que cette loi soit effectivement appliquée, que les réparations soient à la hauteur du préjudice subi, et que la transmission de cette histoire soit assurée, notamment auprès des jeunes générations».



**Soulagement et émotion après le vote en faveur du texte porté par Karine Lebon. Prochaine étape : le Sénat. (Photo DR)**



**«Quand une enfance est détruite, la société a le devoir de la réparer. Et quand la tragédie résulte de décisions publiques, cette réparation relève d'une obligation pas seulement morale, mais également politique.»**

Karine LEBON



**L'Etat avait changé l'identité de Marie-Germaine Périgogne au moment de son transfert vers le territoire hexagonal. (Photo DR)**

## L'espoir d'un vote conforme du Sénat

Minuit approche et il ne reste plus que quelques amendements à examiner avant le vote du projet de loi. «On se prend à rêver à un vote conforme du Sénat», lance Karine Lebon, très émue. Si le texte a bien été adopté à l'unanimité des 72 présents, il doit maintenant l'être dans les mêmes termes par les sénateurs pour pouvoir ensuite être promulgué. Dans le cas contraire, une commission paritaire composée de représentants des deux chambres devra trancher. Et peut-être modifier le texte d'origine.

Au Sénat, les Républicains ont largement la main. Si le projet de loi visant à «réparer» les préjudices causés par la transplantation de

mineurs de La Réunion en France hexagonale de 1962 à 1984 leur convient, l'affaire sera entendue. Sans préjuger du résultat final, Viviane Malet s'engage à «convaincre» ses collègues de valider le texte tel qu'il vient d'être adopté. «Je soutiendrai cette position de loi», assure la sénatrice LR.

**«Une très belle victoire.»**

Evelyne CORBIÈRE

Dans l'idéal, la sénatrice aimait bien que le Sénat se prononce avant le 18 février, date proposée comme journée nationale d'hommage aux mineurs de La Réunion transplantés dans l'Hexagone, date qui correspond en fait à la résolution mémorielle de l'Assemblée nationale de 2014 qui reconnaît la responsabilité de l'Etat.

Mais il faudrait trouver une place dans un agenda très chargé. Pour l'instant, le projet ne figure pas à l'ordre du jour des séances de février, sachant que le Sénat arrêtera ses travaux du 2 au 22 mars, en raison des municipales. À moins que la prochaine conférence des présidents, le 11 février, intègre le texte dans l'agenda des sénateurs.

De son côté, Stéphane Fouassier se déclare «plutôt favorable» au texte adopté par l'Assemblée nationale. Il pense que son groupe (Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants), où les élus ultramarins sont nombreux, devrait valider le texte. Le sénateur s'interroge néanmoins sur la question des indemnisa-

tions, qui pourrait en faire tiquer plus d'un. «Le montant n'est pas fixé. Je verrai quand le texte arrivera au Sénat.»

Pour sa part, Évelyne Corbière craint que le principe de la réparation soit rejeté par les sénateurs de droite. «Avant que le texte soit inscrit à l'ordre du jour, il y aura un gros travail à faire pour convaincre les groupes de voter. Les textes portés par la gauche ont du mal à aboutir. Et le contexte s'est endurci», souligne la sénatrice qui reste «prudente» sur le sort qui sera réservé à la proposition de loi.

Sur le fond, Évelyne Corbière (groupe Communiste, républicain, citoyen et écologiste - kanaky) est à 100% sur la même

ligne que Karine Lebon. «Ce vote unanime, c'est une très belle avancée, une très belle victoire. C'est l'aboutissement d'un travail de longue haleine. La justice se met en route pour ces personnes déracinées, ces vies broyées», souligne la sénatrice.

«Touchée» par la tragédie vécue par les enfants de la Creuse, Audrey Belin ne souhaite pas s'exprimer avant d'avoir pris connaissance du projet de loi adopté dans la nuit de mercredi à jeudi, étant actuellement mobilisée sur d'autres textes, notamment la proposition de loi visant à lever l'interdiction des forages outre-mer.

Olivier DANGUILLAUME

## Une loi pour reconnaître et réparer



Le texte prévoit la création d'une commission pour la mémoire, l'institution d'une journée nationale d'hommage le 18 février et l'ouverture d'un droit à réparation sous forme d'allocation forfaitaire. «Le choix d'ouvrir un droit à réparation n'est pas une consécration mais une reconnaissance nationale», a affirmé Karine Lebon. «Réparer ne signifie pas tourner la page, mais rendre ce qui peut l'être.»

Entre 1962 et 1984, 205 mineurs ont été déplacés de La Réunion vers 83 départements hexago-

naux, principalement ruraux. Cette politique visait devait répondre au doublement de la population réunionnaise en trente ans et à repeupler des zones rurales.

«Arrachés à leur famille et à leur île», ces enfants ont été confrontés à un «choc culturel, linguistique et climatique», résume le rapport de la commission des affaires sociales, qui ajoute que beaucoup ont subi maltraitances et humiliations, certains ayant aussi connu un changement d'état-civil et ignorant encore leur vrai nom.

Le texte rebaptise ces victimes «mineurs de La Réunion transplantés» plutôt qu'«enfants de la Creuse», ce département ayant accueilli le plus grand contingent mais n'étant pas à l'origine de cette politique d'Etat.

En 2014, l'Assemblée nationale avait adopté une résolution mémorielle reconnaissant la responsabilité de l'Etat. En 2017, Emmanuel Macron avait qualifié cette politique de «faute» ayant «aggravé la détresse» des enfants.

## Le discours de Karine Lebon à l'Assemblée nationale

Le Quotidien publie quelques extraits du discours de la députée réunionnaise mercredi soir devant ses pairs : «Valérie n'est pas Valérie. Elle ne l'a jamais été. Sur le papier, dans les registres, tout est mis en œuvre pour lui faire croire le contraire. Mais ce n'est pas elle. Pas vraiment. Pas entièrement. Pas depuis le début. Cette vérité alternative aura duré bien trop longtemps. En 1966, elle a 3 ans. Elle s'appelle Marie-Germaine. Elle vient des hauts de Saint-Paul à La Réunion. On la fait partir vers la France hexagonale au nom d'un présumé meilleur avenir. Pourtant, derrière cette formule, il n'y a ni protection, ni famille prête à l'accueillir.»

«Quand une enfance est détruite, la société a le devoir de la réparer. Et quand la tragédie résulte de décisions publiques, cette réparation relève d'une obligation pas seulement morale, mais également politique. Au dé-

but des années 1960, des agents se présentent dans les foyers réunionnais. Des inconnus, investis d'un pouvoir immense, venus frapper à la porte des plus fragiles pour leur enlever ce qu'ils avaient le plus cher.»

«Tous ces enfants ont en commun une promesse : celle de devenir avocats, médecins, pilotes. Cette promesse n'était en réalité qu'un mensonge. Le mensonge d'un Etat qui prélevait des enfants au sein de ses anciennes

colonies éloignées. Cette histoire, c'est leur histoire. Une histoire qui jamais ne doit disparaître.»

**«Je pense à toutes celles et ceux qui n'ont pas supporté cette situation»**

«Je pense également à toutes celles et ceux, enfants de La Réunion déracinés, qui n'ont pas supporté cette situation. Préférant mettre un terme à leur souffrance. Leur absence nous pèse. Ce combat est pour eux. Ce combat est pour vous. Mes chers collègues, il y a des propositions de loi qui se discutent. Et puis il y a celles qui nous regardent. La proposition de loi qui nous réunit aujourd'hui nous fixe, avec la gravité des vies qu'on n'a pas su protéger, avec la patience des survivants qui ont appris à attendre, non par choix, mais parce que la République tardait à entendre.»



Pour regarder le discours de Karine Lebon.

NAIMA MOUTCHOU, MINISTRE DES OUTRE-MER

# «La possibilité de tourner une page»

La ministre des Outre-mer salue le «moment rare» intervenu mercredi soir à l'Assemblée avec le vote de la proposition de loi concernant les enfants dits de la Creuse. Dans un entretien au Quotidien, Naïma Moutchou se dit «fière d'appartenir à un gouvernement qui a soutenu cette initiative». Et ouvre la voie à la prochaine étape : celle de la réparation.

• Avec l'adoption de la proposition de loi de Mme Lebon, quel est votre premier sentiment ?

Mon premier sentiment, c'est l'émotion. D'abord pour les 2 015 enfants et jeunes qui ont été déplacés, pour les femmes et les hommes qu'ils sont devenus, marqués à vie par l'exil, la séparation et le déracinement. Parce que l'adoption de ce texte ouvre enfin la possibilité de tourner une page : non pas d'oublier, mais de voir la République reconnaître pleinement ce qui a été vécu et assumer ses responsabilités.

Dans l'hémicycle, ce vote a été un moment rare. Ce n'était pas un texte comme les autres. C'était un de ces grands textes qui permet de regarder en face un pan douloureux de notre histoire nationale et d'y répondre avec dignité.

Mon second sentiment est celui de la gratitude envers celles et ceux qui ont permis l'adoption de cette proposition de loi. Elle est le fruit d'un travail parlementaire de longue haleine, d'un travail de persuasion et de conviction mené avec constance. Nous ne serions pas arrivés à cette étape sans la détermination de la députée Karine Lebon. Je veux saluer son engagement, son esprit de dialogue et la qualité d'un travail transpartisan conduit en lien étroit avec mon cabinet, dans une logique de co-construction, pour aboutir à un texte juste et équilibré. Et je veux le dire clairement : je suis fière d'appartenir à un gouvernement qui a accompagné et soutenu cette initiative.

**«Des trajectoires bouleversées, des vies marquées par la rupture avec une terre et une filiation»**

Le consensus qui s'est exprimé ne s'est pas construit en un jour. Il vient de loin. Au cœur de cette proposition de loi, il n'y a pas seulement un dispositif juridique ou administratif : il y a des trajectoires bouleversées, des vies marquées par la rupture avec une terre et une filiation. Les mots ont été nombreux pour désigner ces enfants («enfants de la Creuse»),

«mineurs transplantés», «enfants exilés») mais aucun ne peut embrasser à lui seul les 2 015 vies durablement marquées par ce déracinement.

Je veux aussi saluer l'engagement d'Ericka Bareigts qui a permis en 2014 l'adoption d'une résolution à l'Assemblée nationale. Cette étape a compté : elle a permis de poser des mots et d'engager un travail de vérité, notamment avec la commission installée en 2016 par George Pau-Langevin, alors ministre des Outre-mer.

Des avancées concrètes ont suivi : l'accès aux archives, la reconstitution des parcours individuels, l'accompagnement psychologique, les dispositifs permettant aux ex-mineurs déplacés de se rendre à La Réunion, les stèles mémoriales. Tout cela a compté. Mais cela ne suffisait pas. Reconnaître sans réparer, c'est laisser le travail inachevé. Et c'est précisément ce pas nouveau que permet aujourd'hui l'adoption de cette proposition de loi.

• Est-ce que c'est un aboutissement ou le gouvernement compte-t-il prendre d'autres mesures en faveur des enfants dits de la Creuse ?

Ce texte n'est pas un aboutissement au sens où il solderait définitivement. Il constitue une étape décisive, pleinement assumée comme telle. Il permet de franchir un seuil attendu : celui du passage de la seule reconnaissance mémoriale à une reconnaissance qui ouvre la voie à la réparation.

L'article 1 de la proposition de loi, en ce sens, est essentiel. Il crée une commission dédiée, pensée comme un outil de continuité, de dialogue et de suivi. Cette commission aura vocation à éclairer les trajectoires, à accompagner le travail de mémoire, et surtout à contribuer à la définition des conditions de la réparation, dans un cadre sécurisé.

**«Un texte juridiquement solide et équilibré»**

C'est précisément à travers cette commission que le travail devra se poursuivre, en lien étroit avec les associations



**La ministre des Outre-mer lors de ses voeux, avant-hier soir à Paris, juste avant l'adoption de la proposition de loi sur les enfants dits de la Creuse.** (Photo DR)

**«Dans l'hémicycle, ce vote a été un moment rare. Ce n'était pas un texte comme les autres. C'était un de ces grands textes qui permet de regarder en face un pan douloureux de notre histoire nationale et d'y répondre avec dignité.»**

représentatives et les personnes concernées. Elle permettra d'inscrire l'action de l'Etat dans le temps long, avec méthode et responsabilité. Le gouvernement a fait le choix d'accompagner cette proposition de loi pour faire aboutir un texte juste, juridiquement solide et équilibré. Il crée les outils indispensables pour avancer, pour que la reconnaissance engagée puisse se traduire, concrètement, par des mesures de réparation.

• Une convention concernant les billets d'avion pour 2026-2028 vient d'être signée. Quel est son contenu ? Quelle est l'évolution depuis la dernière ? Combien d'enfants dits de la Creuse ont déjà fait le voyage ? Y-a-t-il déjà une estimation pour la période 2026-2028 ?

• Ce dispositif de voyage s'inscrit dans la continuité du travail engagé à la suite du rapport de la commission Vitale. Dès 2020, l'Etat a souhaité accompagner concrètement les anciens mineurs de La Réunion transplantés qui souhaitaient

se rendre sur leur île natale, en mettant en place, avec le Conseil départemental de La Réunion, une convention de prise en charge des frais de voyage et d'hébergement. Cette convention, initialement prévue pour la période 2020-2022, a été reconduite jusqu'en 2025.

La nouvelle convention signée pour la période 2026-2028 améliore significativement le dispositif. Elle prévoit notamment une revalorisation de 30 % des forfaits, avec notamment un plafond porté à 1 300 euros pour les frais de transport,

ainsi que des taux de prise en charge renforcés. S'agissant du nombre de personnes ayant déjà effectué ce voyage ou des estimations pour la période à venir, il faut rappeler que ces démarches relèvent avant tout d'un parcours intime et personnel. Il ne s'agit pas d'un dispositif quantitatif, mais d'un accompagnement individualisé, profondément mémoriel. L'Etat n'a pas vocation à comptabiliser

des trajectoires de vie, mais à rester présent et fiable, auprès de celles et ceux qui souhaitent engager cette démarche. Et il continuera à l'être.

• Y aura-t-il un avenant concernant la partie «ayants droit» ? La FEDD souhaite en effet changer «conjoint (pacs, mariage, concubinage sur document officiel) ou un enfant majeur (acte de filiation à transmettre)», et enlever «enfants mineurs» car à leurs âges, il n'y a plus d'enfants mineurs.

• Le dispositif auquel nous arrivons aujourd'hui est un dispositif équilibré qui tient compte notamment du temps qui a pu s'écouler avant que l'Etat reconnaîsse le droit à réparation des personnes transplantées. Il permet ainsi aux descendants des personnes transplantées décédées de solliciter la réparation auxquelles elles auraient eu droit. Hier soir (N.D.R. : avant-hier soir) à l'Assemblée nationale, c'est cette architecture qui a été votée par les députés à l'unanimité.

Propos recueillis par  
Antoine GESLIN  
et Yves-Eric HOUPERT

## Vie chère : Moutchou veut un texte «plus solide et plus opérant»

La ministre des Outre-mer l'a rappelé lors de ses voeux, avant-hier soir rue Oudinot : avec la Nouvelle-Calédonie et Mayotte, la vie chère est sa «troisième urgence», sa priorité.

«Ici on parle d'injustice. Parce qu'il n'est pas normal que, selon le territoire où l'on vit, on paye plus cher ce qui est essentiel : l'alimentation, l'hygiène, les produits de base, a expliqué Naïma

Moutchou. Le travail engagé au Parlement est important. Mais il doit maintenant aller plus loin, et surtout être plus efficace pour toucher aux mécanismes qui allument ces prix : les marges, les rentes, les circuits, les situations de concurrence insuffisante. Dans les prochaines semaines, comme je m'y étais engagée, j'ouvrirai une phase de concertation avec l'objectif d'aboutir à un texte qui

soit plus solide et plus opérant.» Concernant le monde économique, après l'avoir préservée cette année, la ministre annonce que la Lodeom, «qui permet à des entreprises ultramarines d'embucher, d'investir, doit évoluer. Mais pas n'importe comment. Je ne ferai pas une réforme à la va-vite ou contre les territoires. Je ferai une réforme utile : plus visible, plus simple, mieux ciblée, et surtout plus

efficace sur une chose : l'emploi local et la compétitivité. Le travail va bientôt pouvoir démarrer avec tous les acteurs concernés. Je vais procéder à la tête de cette mission.»

**Un Choose outre-mer avant fin 2026**

«En parallèle, je travaille à une loi d'orientation pour les Outre-

mer, parce qu'on ne peut pas isoler ces politiques uniquement à coup de quelques dispositifs, a rappelé Naïma Moutchou. Il faut une direction et de la continuité. Parce que les Outre-mer ne se transforment pas en six mois. Ils ont besoin d'un cap qui dépasse les calendriers politiques et qui protège l'action publique dans la durée. Cette loi, qui est un travail au long cours, aura le mérite de

poser un cadre que je veux utile pour la suite et notamment post 2027.»

D'ici à la fin de cette année, la ministre va par ailleurs installer «un rendez-vous économique majeur. Un moment où l'on parle des Outre-mer comme d'une force et comme d'un levier de puissance. Un grand forum économique, une forme de Choose Outre-mer». C.B.